

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT  
HERAULT  
ARRONDISSEMENT  
LODEVE**

**Séance du 26 juillet 2018**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2018/07/11**

Date de la convocation	16/ 07/ 2018
	<b><u>Votes</u> : 24</b>
Présents : 20	Pour : 24
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 4	Abstention : 0

L'an deux mille dix huit et le vingt six juillet,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, AMMARI Hanane, ALEIX Bertrand, ARNAUD-PONCY Pierrette, ARNAUD Raymond, BIROUSTE Pascal, BOUISSON Mylène, DJUROVIC-BESALDUCH Aleksandra DUPONT Laurent, ENGELVIN Gérard, GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey, JAURION Léon, L'HOTE Valérie, RICARD Christine, ROIG José, ROYON Sophie, SEBASTIAN David.

Etaient absents : MM. BALLESTER Christian, BORGNAT Géraldine, WEHRMEIJER Patricia.

Procurations : - Monsieur BONSIGNORI Vincent à Madame GUERIN Audrey  
- Monsieur GASC Georges à Monsieur VALERO Claude  
- Madame HEREDIA Fabienne à Monsieur DUPONT Laurent  
- Monsieur JAM Thierry à Madame L'HOTE Valérie

**Objet : programmation travaux éclairage public 2018**

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20180726-2018-07-11-DE  
Date de télétransmission : 31/07/2018  
Date de réception préfecture : 31/07/2018

Il est exposé à l'assemblée délibérante que dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à HERAULT ENERGIES, d'inscrire au programme d'Eclairage Public 2018, les travaux suivants

- 1- programme de travaux économie d'énergie – BF – sécurisation des armoires et horloges astros
  - o EP remplacement 58 lanternes BF et rénovation de 3 coffres EP « BB, BD et DD »
- 2 – Programme de travaux annuels EP (autres)
  - o EP2 remplacement de 40 lanternes vétustes et tubes fluo

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à 83 524.14€ HT

- o 50 000.00€ à la charge d'Hérault Energies
- o 33 524.14€ à la charge de la Commune

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par HERAULT ENERGIES par le biais du FCTVA.

Une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver la programmation annuelle des travaux, d'accepter le fonds de concours que la commune versera à HERAULT ENERGIES, et d'autoriser le Maire à signer la convention.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

- D'approuver la programmation des travaux présentés par Hérault Energies
- De fixer la participation de la Commune sous la forme d'un fonds de concours, à 33 524.14€ , montant révisable en fonction du montant des dépenses ressortant du décompte définitif, et dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour,
- De s'engager à inscrire au budget les crédits au règlement de la dépense.
- D'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20180726-2018-07-11-DE  
Date de télétransmission : 31/07/2018  
Date de réception préfecture : 31/07/2018